

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sursee, le 19 avril 2016

### **Un premier pas vers la réduction de la pénurie de personnel qualifié en physiothérapie**

**La commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a adopté une proposition le 7 avril 2016 qui doit permettre aux professions de la santé de réaliser des stages en cabinet privé et au sein de dispositifs extrahospitaliers.**

L'objectif est que les formations des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des sages-femmes, des diététiciens et des étudiants des autres professions de la santé qui ne nécessitent pas de diplôme universitaire bénéficient dans le domaine ambulatoire d'une aide financière semblable à celle perçue dans le domaine hospitalier.

physioswiss, l'Association suisse de Physiothérapie, se réjouit de ce premier pas vers une amélioration de la situation de la formation en physiothérapie. Réduire la pénurie de personnel qualifié et garantir des soins physiothérapeutiques à la population sont deux objectifs fondamentaux de l'association.

Contact: Samuel Blatter, chef du domaine de la Communication, 041 926 69 05 / [samuel.blatter@physioswiss.ch](mailto:samuel.blatter@physioswiss.ch)

Nombre de signes: 964 (y compris espaces vides)

Pour plus d'informations: [www.physioswiss.ch](http://www.physioswiss.ch)

La physiothérapie est une discipline autonome qui se concentre sur la suppression des troubles fonctionnels et des douleurs physiques. On l'utilise aussi bien dans la thérapie ambulatoire et hospitalière, dans la rééducation et dans les soins palliatifs que dans la prévention et la promotion de la santé.

physioswiss, l'Association suisse de Physiothérapie, défend les intérêts d'environ 9000 physiothérapeutes en Suisse exerçant en tant que salariés ou en libéral.